

pour la traction dans le bouveau qui nous préoccupe représentaient une valeur totale de 14,000 francs, exigeant un amortissement annuel de  $\frac{14,000}{4} = 3,500$  francs et par jour de travail  $\frac{3,500}{300} = \text{fr. } 11-66$ .

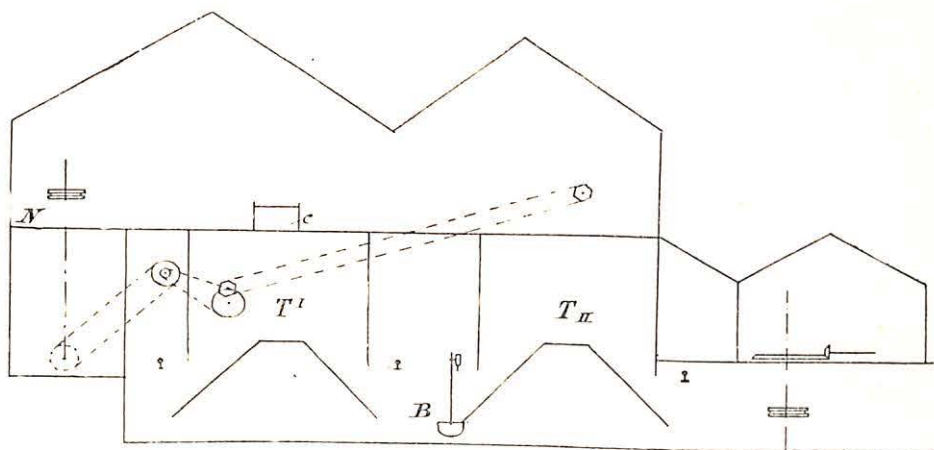
En y ajoutant les frais de nourriture, d'entretien et les salaires des conducteurs, on arrive à une dépense journalière de :

$$\text{fr. } 58-88 + 11-66 = 70-46$$

ce qui porte le prix de revient de la tonne kilométrique à  $\frac{70.46}{450} = \text{fr. } 0-156$ , soit plus du double du prix de revient de la traction par locomotives à benzine.

*Charbonnage de Bascoup. — Mise à terris.*

La Société de Bascoup a mis en service à son siège n° 7 une installation destinée à la mise en terris des terres provenant de ses puits n°s 3, 4, 7 et Ste-Catherine (voir croquis).



Cette installation comporte deux tours d'emmagasinage  $T^1$  et  $T^2$  pouvant contenir ensemble environ 700 à 750 wagonnets de terres, soit la production d'une demi-journée de travail. Ces terres sont amenées des puits par transports à chaîne flottante  $n$  et déversées dans trois culbuteurs disposés en ligne. Elles sont ensuite reprises à la base des tours par les bennes  $B$  d'un transport aérien par câble tracteur et câble porteur, pour être déchargées sur le terris en pleine campagne.

La particularité de cette installation est la suivante : les terres

grises, c'est-à-dire provenant des boueux ou creusement de puits sont déversés directement par l'intermédiaire du culbuteur central dans la première tour  $T^1$ , tandis que les terres noires, provenant du coupage des voies et susceptibles de renfermer du charbon, sont déversées par les conducteurs latéraux sur des transporteurs  $T$ , le long desquels sont échelonnés de vieux ouvriers chargés de recueillir les charbons qui s'y trouvent ; à l'extrémité des transporteurs les terres sont projetées dans la seconde tour  $T^2$ .

Les transporteurs sont actionnés à l'aide de renvoi de mouvement par le moteur électrique qui actionne les chaînes flottantes amenant les wagonnets de terres des puits.

Cette installation permet de retirer une moyenne de 5 à 6 tonnes de charbon par jour et demande pour le triage supplémentaire un personnel dont le salaire, augmenté de l'amortissement en dix ans du prix des transporteurs, n'atteint pas 25 francs par jour.

*Charbonnage du Bois de La Haye. — Installations sanitaires.*

Les nouvelles installations sanitaires du siège n° 3 comportent 49 douches pour ouvriers et 5 douches pour porions ; 4 baignoires avec douches pour ingénieurs et 425 monte-habits.

On a utilisé pour le vestiaire la salle d'un ancien compresseur d'air et l'on y a ajouté des annexes pour les douches. Ces bâtiments pourront au besoin être agrandis dans l'avenir.

Le chauffage de ces locaux est assuré par des tuyaux à ailettes et des radiateurs. Ces appareils de chauffage sont alimentés par de la vapeur vive provenant des générateurs du siège et détendue à 2 atmosphères par un régulateur de pression. Un manomètre permet de se rendre compte en tout temps de la valeur de la détente et une soupape de sûreté s'oppose à toute surpression.

Les cabines des douches sont construites en briques émaillées.

De nouvelles installations sanitaires analogues sont en voie de construction aux deux autres sièges d'exploitation du même charbonnage.

Au *Charbonnage de Beaulieu Sart*, le nombre de bains-douches qui était de 22 au siège n° 1 a été porté à 45, tandis qu'au n° 2, il a été porté de 31 à 53.

La *Société du Nord de Charleroi* vient de faire construire aux sièges n° 6 et 4 les bâtiments qui doivent abriter les bains douches pour ouvriers.